

MEMENTO

6 mars	Assemblée générale Confrérie Abbaye Elite Grande Salle à 19h00
8 mars	Scrutin fédéral et élection de la Municipalité 1^{er} tour
27 mars	Assemblée générale Tir Sportif Salle de paroisse à 19h00
29 mars	Elections de la Municipalité 2^{ème} tour
26 avril	1^{er} tour syndicature
1 et 2 mai	Cave Mirabilis - Portes ouvertes du printemps
6 et 9 mai	Déchets encombrants
11 juin	Conseil général
14 juin	Scrutin fédéral
3, 4 et 5 juillet	Abbaye
12 septembre	Semi-Marathon des Côtes de l'Orbe
18 septembre	Jeunesse Agiez - Tournoi de match aux cartes
26, 27 et 28 novembre	Cave Mirabilis – Portes ouvertes d'automne
29 novembre	Scrutin fédéral
10 décembre	Conseil général

INFOS DE LA COMMUNE



Janvier 2026

Chaîne WhatsApp

Communiqués officiels

Cher village,

Nous avons le plaisir de vous informer qu'une chaîne WhatsApp a été créée afin de vous faire part des informations **officielles** qui concerne la commune.

Nous vous invitons à vous abonner à celle-ci.

La Municipalité

Merci

Remerciements

Les responsables de la déchetterie vous remercient beaucoup pour vos gentilles attentions reçues à l'occasion des Fêtes de Fin d'Année !

Maurice & Jean-Paul



Don du sang - Dates et lieux pour l'année 2026

Baulmes

11 février, 17 juin, 07 octobre

Montcherand

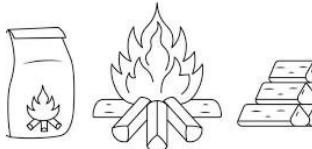
6 mai

Vallorbe

19 janvier, 28 septembre



Bois d'allumage



Petit bois d'allumage à vendre.

5.-/le sac

Merci de prendre contact avec M. Leutwyler au 079 910 04 11

Recensement des chiens

En application de l'article 9 de la Loi sur la Police des chiens du Canton de Vaud du 31 octobre 2006, la Municipalité d'Agiez informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer, au bureau du Contrôle des habitants.



- Les chiens acquis ou reçus en 2025
- Les chiens nés en 2025 et restés en leur possession
- Les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2025, pour radiation

Les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire.

La détention d'un chien potentiellement dangereux est soumise à autorisation du département en charge des affaires vétérinaires.

A vos agendas !



Elections Municipalité 2026-2031

8 mars 2026

Election à la municipalité (1^{er} tour)

29 mars 2026

Election à la municipalité (2^e tour)

Dépôt des dossiers de candidature : **mardi 10 mars 2026 au plus tard**

26 avril 2026

Election à la syndicature (1^{er} tour)

Dépôt des dossiers de candidature : **mardi 7 avril 2026 au plus tard**

17 mai 2026

Election à la syndicature (2^e tour)

Dépôt des dossiers de candidature : **mardi 28 avril 2026 au plus tard**

Société de l'Abbaye Elite d'Agiez

La société de l'Abbaye Elite d'Agiez est toujours à la recherche de nouveaux membres !

Si vous êtes intéressé-e, vous pouvez venir à notre Assemblée générale, le vendredi 6 mars à 19h00 à la grande salle d'Agiez.

L'assemblée sera suivie d'une fondue durant laquelle nous pourrons vous renseigner sur notre société.

Nous vous rappelons aussi que notre fête aura lieu les 3-4-5 juillet 2026.

Taillage et élingage des arbres, arbustes et haies

La Municipalité rappelle aux propriétaires et gérants des biens-fonds, les dispositions de l'article 39 de la loi sur les routes du 10 décembre 1991, ainsi que celles des articles 8, 9, 10, 11 et 15 du règlement d'application du 19 janvier 1994 de cette même loi, prescrivant que :

Les ouvrages ou plantations ne doivent pas diminuer la visibilité ni gêner la circulation.

Les haies plantées en bordure du domaine public doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite.

Les hauteurs maximales admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes :

***60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue ;
2 mètres dans les autres cas.***

Les arbres plantés le long des routes cantonales ou communales doivent être élagués pour que leurs branches soient maintenues :

***au bord des chaussées, à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur ;
au bord des trottoirs, à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.***

Merci de bien vouloir en prendre note,

La Municipalité



Mot de la Jeunesse

Cher village,

La Jeunesse d'Agiez voulait vous remercier pour tous les accueils, apéros, échanges, lors de notre traditionnelle tournée de Nouvel An.

Un grand merci d'être venus aussi nombreux à notre souper du Petit Nouvel An.

Encore une bonne année 2026 et que vive Agiez.

La Jeunesse d'Agiez





PARLEZ-EN AUTOUR DE VOUS !

Ne donnez ni vos cartes bancaires, ni vos codes PIN à qui que ce soit, pas même un banquier ou un policier qui vous appelle par téléphone ou qui se présente à votre domicile. Même s'il ou elle vous montre une carte de police ou un brassard de couleur.

La police ou votre banque n'agit pas ainsi !

Et si ça vous arrive, appelez le **117**

Plus d'infos : votrepolice.ch



Police cantonale
Centre Blécherette
Route de la Blécherette 101
1014 Lausanne

Attention à l'arnaque aux faux policiers !

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, la Police cantonale vaudoise souhaite vous mettre en garde contre une arnaque qui cible en particulier les séniors : *l'arnaque aux faux policiers*. Cette escroquerie circule dans notre canton depuis plusieurs mois et les cas signalés à la police sont de plus en plus nombreux.

De quoi s'agit-il ? Les victimes, principalement des personnes âgées, sont contactées téléphoniquement par des hommes ou des femmes, parlant parfaitement français et qui se font passer pour des policiers (parfois pour des banquiers ou des employés d'un centre médico-social). Ces personnes annoncent un problème sur la carte bancaire de la victime ou un retrait d'argent suspect sur son compte en banque. Afin de régler ce problème, ils annoncent qu'un policier va passer dans quelques minutes au domicile, afin de récupérer les cartes bancaires – et parfois des objets de valeur – pour les mettre prétendument en lieu sûr. |

Il s'agit d'une tentative d'escroquerie. La police ne se rend jamais chez des particuliers pour récupérer des biens, des cartes bancaires ou de l'argent.

Pour l'année 2025, 925 cas ont été annoncés à la police dans le canton de Vaud et 257 ont été une réussite pour les escrocs qui ont encaissé l'argent de leurs victimes. En 2024, on a dénombré 369 cas pour 140 réussites.

La police mène plusieurs enquêtes liées à ces escroqueries. Si plusieurs auteurs ont été interpellés, l'argent qui a été subtilisé à leurs victimes est très souvent irrécupérable. Soyez vigilants et ne vous précipitez pas !

La police rappelle les conseils de prudence suivants :

- appeler le 117 ou votre banque en cas de doute ;
- ne donner aucune information personnelle ou bancaire à quiconque vous contacte par téléphone ;
- ne jamais remettre vos cartes bancaires (coupées ou non) ni votre code secret à un inconnu ;
- raccrocher si vous avez un doute sur l'appelant. Ne surtout pas rappeler en appuyant sur la touche de répétition du numéro ;
- transmettre cette information à votre entourage ;

Pour obtenir davantage d'informations, vous pouvez contacter votre administration communale ou le poste de police le plus proche. Toutes les informations utiles sur www.votrepolice.ch.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.